

Les Basses Vallées Angevines : retour d'expérience sur la marque « l'Éleveur & l'Oiseau »

Une implication commune pour le devenir des vallées angevines

Les vallées angevines constituent un vaste territoire (23 000 ha) composé majoritairement de prairies naturelles, de peupleraies et parcouru par un important réseau hydraulique. Ce site est un véritable réservoir de biodiversité, cela lui vaut d'être classé en zone Natura 2000. Inondables jusqu'à six mois l'année, ces prairies ont de tout temps été vouées à une agriculture extensive basée sur l'élevage, permettant depuis des siècles le maintien de cet habitat.

L'implication des acteurs locaux et la présence du Rôle des genêts ont permis de décliner des mesures agro-environnementales dès 1993. Sans les pratiques particulières (fenaison, entretien et pâturages adaptés) et les savoir-faire des éleveurs, ces prairies retourneraient à la friche et le site perdrait ses richesses.

Cette alliance entre les éleveurs et l'oiseau rare a initié la création de l'association « Éleveurs des Vallées Angevines ». Elle a trois objectifs pour les vallées : pérenniser les exploitations en respectant l'environnement, faire partager leur passion, être présent dans les instances de décisions.

En créant la marque « l'Éleveur & l'Oiseau, le bœuf des vallées », l'association établit un lien direct entre les systèmes de production (importance du pâturage et de l'herbe pour l'alimentation des bovins) et l'engagement vis-à-vis de l'environnement (contrat agro-environnemental). Elle met en évidence l'originalité du métier d'éleveur des vallées : vivre au rythme des rivières, s'adapter au milieu.

Un travail de partenariat et une reconnaissance mutuelle se sont développés entre agriculteurs et environnementalistes des vallées angevines. Des opérations se sont réalisées conjointement : préparation des MAE, Natura 2000, journées d'informations, suivis de fauche. De plus en s'engageant vers la valorisation d'un produit, la démarche de « L'Éleveur & l'Oiseau » a renforcé la prise de conscience de la valeur environnementale de ces territoires par les éleveurs et aide à faire connaître l'importance des vallées angevines à un plus grand nombre de personnes.

La concertation a permis de développer les activités humaines tout en conservant le patrimoine naturel. En conciliant des intérêts *a priori* divergents, les acteurs locaux mettent en place un modèle de gestion durable. L'extension de partenariat offre une force supplémentaire au développement d'actions pour le devenir de ce territoire.

